



Perte du contrat client pour une agence d'hôtesse d'accueil

Par **Icélène81**, le **21/10/2009** à **12:22**

Bonjour,

Je suis actuellement employée par une agence d'hôtesse d'accueil, en CDI à temps partiel. Le site sur lequel j'ai été placée vient de rompre le contrat avec l'agence.

Quels sont mes droits?

Puis-je exiger d'être replacée sur un autre site avec les mêmes jours de travail, et également au même salaire?

Qu'en est-il du départ négocié?

Si la prochaine agence reprenant le contrat me contacte, puis-je également exiger les mêmes horaires et le même salaire?

Merci pour votre aide.